

Mons, le 30 décembre 2024,

De **Ir Pol HUART et Francisca IONESCU**, associés directeurs de Thaurfin ltd

A **Son Excellence Monsieur KIZITO KABINGA MULUME**, Ministre des Mines

Cc **Monsieur Maximilien BANDU NDONGALA**, Directeur de Cabinet du Ministre des Mines
Monsieur Crispin MBINDULE MITONO, Président du Conseil d'Administration du CAMI
Monsieur Popol MABIOLA YENGA, Directeur Général du Cadastre Minier
Monsieur le Professeur Cims MULUNGULUNGU NACHINDA, Directeur Juridique du CAMI
Maître Jean MBUYU, mandataire en mines de Thaurfin ltd
Me Daddy MBALA ZUMBU, avocat de Thaurfin ltd, barreau de Kinshasa/Matete
Me Pépé ABAYA KOY, avocat de Thaurfin ltd, barreau de Kinshasa/Matete
Me Negro KAPITENI, avocat de Thaurfin ltd, barreau de Kisangani

Ref TH-051-24 (<https://thaurfin.com/TH-051-24.pdf> et <https://thaurfin.com/courriers/>)

Conc Nos meilleurs vœux pour la Nouvelle Année 2025

Excellence Monsieur le Ministre des Mines,

Nous vous encourageons à la restauration d'un Etat de Droit nécessaires au développement de la République afin de rassurer les investisseurs sérieux à venir s'installer durablement.

Permettez-moi, Excellence, de Vous souhaiter nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour cette Nouvelle Année 2025.

Cette lettre de vœux vient clôturer une Année 2024 qui a vu nos 3PR 1323, 1324 & 1325 enfin reconnus comme valides pour n'avoir jamais été déchus et en force majeure pour défaut de délivrance des certificats de recherche. De plus, l'inexistence des 36PR octroyés à Dan Gertler qui ont spolié nos 3PR ne pouvant être contestée (cf <https://thaurfin.com/INEXISTENCE.pdf>), toutes les décisions judiciaires iniques qui les considéraient sont anéanties en vertu de la maxime *l'accessoire (ces décisions judiciaires) suit le principal (l'inexistence patente de ces 36PR)*.

Ces évidences avaient été transmises par cette synthèse cf <https://thaurfin.com/SYNTHESE.pdf>. Vous trouverez sur <https://thaurfin.com/courriers/> les nombreux courriers qui les transmettent.

Le 9 octobre 2024, nous transmettions cette lettre <https://thaurfin.com/TH-040-24.pdf> selon laquelle notre avocat Me Mbala, en copie, s'est entretenu avec le Directeur Juridique du CAMI qui n'a pu que reconnaître les faits et documents présentés. Le Ministère des Mines en a accusé réception ainsi que le CAMI et Me Mbala qui m'a rapporté les résultats de sa rencontre avec le DJ du CAMI.

Après 18 jours de la réception de cette lettre et n'en ayant reçu aucune réponse, nous avons transmis cette lettre <https://thaurfin.com/TH-041-24.pdf> du 29 octobre aux mêmes destinataires qui en ont accusé réception. « *Si le silence ne vaut pas à lui seul acceptation, il n'en est pas de même lorsque les circonstances permettent de donner à ce silence la signification d'une acceptation* ». Le silence circonstancié vaut acceptation.

Ces circonstances sont les nombreux courriers transmis qui ne permettent pas aux destinataires de responsabilités complémentaires de les ignorer alors qu'elles en ont accusé réception.

Ces 3PR 1323, 1324 & 1325 ayant été reconnus valides et en force majeure depuis leurs octrois, nous avons demandé de les faire figurer sur le portail du cadastre minier.

Cette demande apparait dans les nombreux courriers transmis <https://thaurfin.com/courriers/>

Ce 24 décembre 2024, il paraissait nécessaire d'apporter des précisions à cette lettre [TH-046-24](#), dans la mesure où la nouvelle violation d'avoir récemment octroyé un le PR15633 à des Chinois de la société Oracle Mining sur nos 2PR 1323 & 1325 peut être interprétée comme une provocation.

En réponse au message de Vœux du Président du Conseil d'Administration du CAMI à Son Excellence Monsieur Félix Tshisekedi, aux députés et Sénateurs ainsi qu'aux membre du Gouvernement, nous y avons répondu par la lettre de vœux [TH-049-24](#) ce 26 décembre 2024 par le [mail du même jour](#).

Ce message de vœux pour le Nouvelle Année 2025 (en annexe) transmettait les directives du Chef de l'Etat quant à la restauration d'un Etat de Droit nécessaire à garantir la sécurité des investisseurs.

Le 12 décembre 2024, le Ministère des Mines a invité le Directeur Général du Cadastre Minier à venir présenter un état des lieux de ce dossier (cf <https://www.thaurfin.com/Scan.pdf>) ; à ce jour, nous n'en avons reçu aucun écho. Le dernier délit d'avoir signé l'Arrêtés Ministériel relatif au PR15633 inexistantes puisqu'en flagrante violation de l'art 34 du code minier représente alors un outrage au Chef de l'Etat.

Ainsi que nous l'avons exprimé, une [requête d'arbitrage au CIRDI](#) a été abandonnée car antinomique avec nos aspirations. Nous Vous prions alors d'œuvrer à éviter l'opprobre à la République qu'impliquera une telle requête exposant la palette de délits de ce dossier (cf <https://thaurfin.com/DELITS.pdf>) ; il est préférable de les abandonner au passé qui doit être révolu.

Nous espérons, qu'ensemble, nous mettrons en valeur ces 3PR 1323, 1324 et 1325 en participant au développement de la République tout en profitant de l'émergence d'un nouveau monde équitable.

En Vous souhaitant nos meilleurs vœux pour cette Nouvelle Année 2025, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur KIZITO KABINGA MULUME, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Ir Poi HUART

Ingénieur Civil des Mines AIMs76 MINES-ParisTech84

Directeur de Thaurfin ltd

Website : www.thaurfin.com

GSM/WhatsApp : 0032 473 642 470

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Poi Huart", is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "THAURFIN LTD." around the top inner edge and "BVI" in the center. A small blue star is located at the bottom center of the stamp.

ANNEXE

**MESSAGE DE VŒUX À SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT ET AU PEUPLE CONGOLAIS**

Les membres du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et du personnel du Cadastre Minier, en sigle « CAMI », présentent leurs vœux les plus sincères à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An 2025 :

- **À Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO ;**
- **Aux Honorables Députés et Sénateurs ;**
- **Aux membres du Gouvernement Central et Provincial ;**
- **Aux opérateurs miniers et à l'ensemble du peuple congolais.**

En tant que porte d'entrée du secteur minier en RDC, le Cadastre Minier tient à exprimer sa gratitude envers le Président de la République, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO pour son leadership décisif dans la consolidation de l'autorité de l'État, la pacification du pays, et l'amélioration continue des conditions économiques du peuple congolais.

Conformément aux directives de notre Chef de l'État et sous la tutelle du Ministère des mines, le CAMI s'engage à œuvrer pour une gestion rationnelle et transparente du secteur minier. Cette démarche est alignée avec la vision gouvernementale de Son Excellence **Madame Judith SUMINWA TULUKA**, Première Ministre, visant l'émergence d'un Congo renouvelé, puissant et prospère.

Que l'année 2025 soit porteuse de bonne santé, de paix et de prospérité pour l'ensemble de notre peuple et de toutes les institutions de notre pays.

Fait à Kinshasa, le 20 Décembre 2024

Crispin MBINDULE MITONO
Président du Conseil d'Administration

Pour le Directeur Général en congé
Jacques MUYUMBA NDUBULA
Directeur Général Adjoint

